



## ARRETE DU MAIRE

### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 411.8, R 4713-1 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière 4<sup>ème</sup> partie - 8<sup>ème</sup> partie ;

Vu la demande formulée le 14 février 2024 par la Société Lucien SPEYSER de GERSTHEIM, dans le cadre de la création de branchement AEP et EU, rue de l'Eglise ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

**CONSIDERANT** qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des biens et des personnes,

**CONSIDERANT** que ces interventions risquent de perturber le trafic routier sur l'ensemble de la Commune dans et hors agglomération ;

## A R R E T E

**Article 1 :** l'entreprise Lucien SPEYSER est autorisée à effectuer les travaux de création de branchement AEP et EU rue de l'Eglise à St-Maurice ;

**Article 2 :** La circulation et le stationnement seront réglementé :

- Limitation de la vitesse à 30 km/h
- Interdiction de stationner au droit du chantier
- Circulation alternée par panneau

**Article 3** : La société SEYSER, en charge des travaux, mettra en place la signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière.

**Article 4** : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le 20 mars 2024 et seront valables jusqu'à la fin des travaux.

**Article 5** : Le présent arrêté sera publié et inséré au registre des arrêtés de la commune

**Article 6** : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**Article 7** : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

Monsieur le Chef, commandant de la Brigade de Gendarmerie à VILLE  
Monsieur le Responsable de l'Unité Technique du Conseil Départ. à VILLE.  
Monsieur le Chef du Centre de Secours de VILLE.  
Affiché en mairie.

Fait à Saint-Maurice, le 7 mars 2024.

Le Maire.  
Jean-Marc WITZ.



## Demande d'arrêt de circulation

Représenté par: KOHLER Victor

Durée des travaux du 20/03/2024 au 27/03/2024

Lieu des travaux: Rue de l'Eglise à SAINT MAURICE

Création de branchements EU AEP pour le SDEA

Fait à Gerstheim le: 04/03/2024



**LUCIEN SPEYSER & CIE**

Z.A. le Ried • 1 rue de l'Industrie  
67150 GERSTHEIM  
Tél. 03 88 59 04 90 • Fax 03 88 59 04 91  
Adresse postale : C.S. 10 070 GERSTHEIM  
67152 ERSTEIN CEDEX  
info@speyser.fr • www.speyser.fr

## PLAN DE SIGNALISATION ET CIRCULATION



Mise en place d'une circulation alternée par panneaux et si possible Route Barrée sauf riverains (Passage toujours possible par la mise en place d'une tête)

Création de branchements EU et AEP (SDEA)

Durée des travaux: 3 jours environ

